

Le Conseil national des missions locales

PRESENTATION DU CONSEIL

La création du Conseil national des missions locales (CNML) en 1990, marque la volonté des pouvoirs publics de renforcer la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales au sein du réseau des missions locales.

Le Conseil a pour missions de formuler toutes recommandations sur les conditions de mise en œuvre par les missions locales du droit à l'accompagnement vers l'emploi et du contrat d'insertion dans la vie sociale. Il délibère sur les propositions d'orientation du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales. Il s'appuie sur la contribution des organismes et associations œuvrant pour l'animation du réseau des missions locales au niveau régional et favorise la coordination de leurs activités.

Institué auprès du Premier ministre, le Conseil national des missions locales réunit les représentants des ministres compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, des représentants de régions, de départements et de communes et des présidents de missions locales. Le Conseil, présidé par un élu local, président de mission locale, est rattaché au ministère de l'emploi.

Près de 30 ans après leur création, les missions locales constituent un réseau couvrant l'ensemble du territoire et fortement structuré dans chaque région. Ce réseau, véritable service public de l'insertion des jeunes, est déterminant pour la mise œuvre des politiques publiques de l'emploi des jeunes.

LES MISSIONS

Dans le cadre de ses compétences définies par le code du travail (articles R5314-1 à 4), le CNML :

- Constitue un lieu d'échanges et de mutualisation des bonnes pratiques développées au sein du réseau des missions locales comme dans les organismes équivalents des pays de l'Union européenne. Il peut constituer des groupes de travail auxquels peuvent collaborer des personnalités extérieures au conseil.
- Peut être consulté par le Gouvernement sur toute question relative à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Il examine, chaque année, un bilan général d'activité et formule toutes propositions sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales.

Février 2012

Sommaire

Présentation du Conseil • 1

Composition du Conseil • 2

Le secrétariat général • 5

Historique • 6

Le réseau des missions locales • 8



Conseil national des missions locales

www.cnml.gouv.fr

Les Borromées 2
1 avenue du Stade de France
93210 Saint-Denis
Communication : Yves Auton - Tél. 01 57 33 81 91

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil national des missions locales est composé de la manière suivante :

- 3 représentants des régions, désignés sur proposition de l'Association des régions de France ;
- 3 représentants des départements, désignés sur proposition de l'Assemblée des départements de France ;
- 3 représentants des communes, désignés par le Premier ministre sur proposition de l'Association des maires de France ;
- Trente-huit présidents de missions locales ;
- Les représentants des ministres chargés de l'emploi, des affaires sociales, du logement, de la ville, de la santé, du budget, des droits des femmes, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'intérieur, de la justice, de l'agriculture.
- Participent également aux séances du Conseil, avec voix consultative : le délégué général de Pôle emploi ; le directeur de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes et 3 personnes qualifiées.

Le président

- Bernard Perrut, *président de la mission locale Avenir Jeunes Villefranche Beaujolais (Villefranche sur Saône), député-maire de Villefranche sur Saône.*



Les vice-présidents

- Franck Riestler, *président de la mission locale de la Brie et des Morins, député-maire de Coulommiers.*
- Gérard Willmann, *président de la mission locale Drôme des Collines-Royans-Vercors (Romans sur Isère).*

Le bureau du Conseil

La permanence et la coordination des travaux du Conseil sont assurées par un bureau qui comprend outre le président et les vice-présidents :

- Monique Iborra, *vice-présidente du conseil régional de Midi-Pyrénées*; André Montané, *conseiller général de l'Ariège, représentant les départements* ; Laurent Hénart, *député, adjoint au maire de Nancy, représentant les communes.*
- Jean-Claude Bouchet, *président de la mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse (Pertuis)* ; Agathe Cahierre, *présidente de la mission locale du Havre* ; Serge Dassault, *président de la mission intercommunale vers l'emploi (Corbeil-Essonnes)* ; Malika Dati, *présidente déléguée de la mission locale du Grand Nancy* ; Francis Delattre, *président de la mission locale de la Vallée de Montmorency (Franconville)* ; Dominique Estrosi-Sassone, *présidente de la mission locale communautaire objectif jeunes Nice Côte d'Azur* ; Martine Gillon, *présidente de la mission locale Métropole Nord-Ouest (Lambersart)* ; Elisabeth Grandpierre, *présidente de la mission locale de Troyes* ; Jacques Martinet, *président de la mission locale de l'Orléanais (Orléans)* ; Agnès Roussel, *présidente de la mission locale du Centre Manche (Saint-Lô)* ; Jean Vila, *président de la mission locale jeunes des Pyrénées Orientales (Perpignan).*
- Le directeur général de l'action sociale ; le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ; le directeur de l'enseignement scolaire ; le directeur général de l'enseignement et de la recherche ; le directeur de la jeunesse ; le directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté ; le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ; le délégué général de Pôle Emploi et le directeur de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

Les élus, représentants des régions

- Monique Iбора, *vice-présidente du conseil régional de Midi-Pyrénées.*
- Nisrine Zaïbi, *vice-présidente du conseil régional de Bourgogne.*
- Jean-Philippe Magnen, *vice-président du conseil régional des Pays de la Loire.*

Les élus, représentants des départements

- Patricia Guillhot, *vice-présidente du conseil général du Puy-de-Dôme.*
- Viviane Gris, *vice-présidente du conseil général du Val d'Oise*
- André Montané, *conseiller général de l'Ariège.*

Les élus, représentants des communes

- Laurent Hénart, *député, adjoint au maire de Nancy.*
- Bernard Charles, *adjoint au maire de Lille.*
- Cécile Moutte, *adjointe au maire Juvisy-sur-Orge.*

Les élus, présidents les missions locales

- Josette Antignac, *présidente de l'association régionale des missions locales d'Ile-de-France, présidente de la mission locale du sud-ouest Seine-et-Marne (La Rochette).*
- Jean-Claude Bonnefon, *vice-président de l'association régionale des missions locales de Poitou-Charentes, vice-président de la mission locale d'insertion du Poitou (Poitiers).*
- Jean-Claude Bouchet, *président de la mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse (Pertuis).*
- Agathe Cahierre, *présidente de la mission locale du Havre.*
- Michel Corbin, *président de l'association régionale des missions locales et PAIO des Pays-de-la-Loire, président de la mission locale Sarthe Nord (Mamers).*
- Gilbert Cury, *président de l'association régionale des missions locales et PAIO de Picardie, vice-président délégué de la mission locale de Picardie maritime (Abbeville).*
- Jacky Darne, *président de l'union régionale des missions locales de Rhône-Alpes, président de la mission locale Plateau Nord Val-de-Saône (Fontaines sur Saône).*
- Serge Dassault, *président de la mission intercommunale vers l'emploi (Corbeil-Essonnes)*
- Malika Dati, *présidente déléguée de la mission locale du Grand Nancy.*
- Laurent Debrach, *président de l'association régionale des missions locales et PAIO du Limousin, président de la mission locale de l'agglomération de Limoges.*
- Francis Delattre, *président de la mission locale de la Vallée de Montmorency (Franconville).*
- Gilles Drevet, *président de l'association régionale des missions locales et PAIO de Lorraine, président de la PAIO du Bassin d'Epinal.*
- Jean-Paul Dupré, *président de l'association régionale des missions locales et PAIO de Languedoc-Roussillon, président de la mission locale d'insertion départementale rurale 11 (Limoux).*
- Dominique Estrosi-Sassone, *présidente de la mission locale communautaire objectif jeunes Nice Côte d'Azur.*
- Claire Fita, *présidente de l'association régionale des missions locales de Midi-Pyrénées, présidente de la mission locale jeunes du sud Tarn (Castres).*
- Claude Fournet, *président de l'association régionale des missions locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, président de la mission locale Est Var (Fréjus).*
- Jean-Patrick Gille, *président de l'association régionale des missions locales et PAIO du Centre, président de la mission locale Touraine (Tours).*
- Martine Gillon, *présidente de la mission locale Métropole Nord-Ouest (Langersart).*
- Elisabeth Grandpierre, *présidente de la mission locale de Troyes.*

- Claude Hujeux, *président de l'association régionale des missions locales et PAIO de Nord - Pas-de-Calais, président de la mission locale d'Armentières et de la vallée de la Lys.*
- Chantal Jampert, *présidente de l'Union régionale des missions locales et PAIO d'Alsace, présidente de la mission locale Bruche-Mossig-Piemont (Molsheim).*
- Claude Maréchal, *président de l'association régionale des présidents de missions locales et PAIO de Champagne-Ardenne, président de la mission locale des pays d'Épernay, Brie et Champagne (Épernay).*
- Alain Martinet, *président de l'association régionale des missions locales d'Auvergne, président de la mission locale de Clermont communauté (Clermont-Ferrand).*
- Jacques Martinet, *président de la mission locale de l'Orléanais (Orléans).*
- Mireille Massot, *présidente de l'association régionale des missions locales de Bretagne, présidente de la mission locale du bassin d'emploi de Rennes.*
- Christian Millet Barbé, *président de l'association réseau des missions locales d'Aquitaine, président de la mission locale Pays basque (Bayonne).*
- Janick Léger-Lesoeur, *présidente de l'association régionale des missions locales et PAIO de Haute-Normandie, présidente de la mission locale Louviers - Val-de-Reuil - Andelle.*
- Michel Neugnot, *président de l'association régionale des missions locales de Bourgogne, président de la mission locale des Marches de Bourgogne (Châtillon-sur-Seine).*
- Bernard Perrut, *président de la mission locale Avenir Jeunes Villefranche-Beaujolais (Villefranche sur Saône).*
- Christian Piélot, *président de l'association régionale des missions locales et PAIO de Basse-Normandie, président de la mission locale de l'Agglomération caennaise (Hérouville-Saint-Clair).*
- Patrick Revilloud, *président de l'association franc-comtoise des missions locales, PAIO et espaces jeunes, président de la mission locale nord Jura (Dole).*
- Franck Riester, *président de la mission locale de la Brie et des Morins (Coulommiers).*
- Hugues Ramdini, *président de l'association régionale des missions locales Antilles-Guyane, président de la mission locale pour l'insertion et l'emploi de Guadeloupe (Les Abymes).*
- Thierry Robert, *président de l'association régionale des missions locales de la Réunion, président de la mission intercommunale Ouest Réunion (Saint-Paul).*
- Agnès Roussel, *présidente de la mission locale du Centre Manche (Saint-Lô).*
- Jean Vila, *président de la mission locale jeunes des Pyrénées Orientales (Perpignan).*
- Gérard Willmann, *président de la mission locale Drôme des Collines - Royans - Vercors (Romans).*
- Emile Zuccarelli, *président de l'association régionale des missions locales de Corse, président de la mission locale pour l'insertion des jeunes Bastia-Balagne.*

Les personnes qualifiées

- Robert Galley, ancien président du CNML, vice-président de l'union nationale des missions locales, des PAIO et des organismes d'insertion sociale et professionnelle (UNML).
- Annie Jeanne, *présidente de l'association nationale des directeurs de missions locales (ANDML)*.
- Michel Julita, *président de l'association professionnelle des équipes d'animation régionale (APAR)*.

Les administrations représentant les ministères

- *Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.*
- *Direction générale de l'enseignement et de la recherche (ministère de l'agriculture).*
- *Direction du budget.*
- *Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.*
- *Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.*
- *Direction générale de la santé.*
- *Direction de l'enseignement scolaire.*
- *Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté.*
- *Direction générale des collectivités locales.*
- *Direction de la protection judiciaire de la jeunesse.*
- *Direction des sports.*
- *Direction générale de l'action sociale,*
- *Service des droits des femmes et de l'égalité.*
- *Secrétariat général du Comité interministériel des villes.*

LE SECRETARIAT GENERAL

Il organise le fonctionnement des instances du Conseil et l'animation des groupes de travail thématiques. Il apporte un appui technique au Conseil et développe les relations avec les administrations membres.

Son intervention permet l'action du Conseil dans trois directions essentielles.

Animer le réseau

Avec les animateurs régionaux, apporter un appui au réseau, tant auprès des associations régionales que des missions locales et leurs équipes techniques, sur la base des principes adoptés dans le Protocole 2005.

Développer et organiser les échanges et la capitalisation de bonnes pratiques au sein du réseau, mais aussi dans des structures équivalentes des pays de l'Union européenne et valoriser les innovations menées par les missions locales pour répondre aux besoins des jeunes.

Évaluer l'activité

Renforcer la démarche engagée par le CNML destinée à définir un cadre commun d'évaluation de l'activité du réseau par la mise en place d'indicateurs partagés par les divers partenaires.

Élaborer, en collaboration avec la DARES, le bilan annuel d'activité du réseau soumis au CNML, pour développer une connaissance approfondie de l'action des missions locales et de la situation des jeunes.

Communiquer

Promouvoir l'activité du CNML et diffuser l'information concernant l'action du réseau des missions locales.

Gérer les outils de communication (publications, site Internet, édition du bilan annuel de l'activité du réseau et de documents de référence...)

L'équipe du secrétariat général

- **Vincent Delpey**, *secrétaire général*

- **Yves Auton**, *chargé de communication*
- **Jean-Christophe Brandouy**, *chargé de mission (systèmes d'information)*
- **Karine Brard-Guillet**, *chargée de mission (évaluation, animation régionale, Europe-international)*
- **Anne-Catherine Dupuy**, *chargée de mission (partenariat Pôle emploi)*
- **Elisabeth Laverne**, *chargée de mission (formation, partenariat avec le monde éducatif)*
- **Sylvie Pussey**, *assistante de direction*
- **Amaria Sekouri**, *chargée de mission (partenariat avec les opérateurs économiques)*
- **Frantz Siboly**, *responsable logistique*



HISTORIQUE

- **La loi du 19 décembre 1989** favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle institue, auprès du Premier ministre, le Conseil national des missions locales.
- **10 juillet 1990.** Le Conseil, sous la présidence de Michel Berson, président de la mission locale du Val d'Yerres - Val de Seine est installé par Michel Rocard, Premier ministre.
- **12 décembre 1990.** La charte des missions locales " Construire ensemble une place pour tous les jeunes " est adoptée. Cette charte définit les principes d'action sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute mission locale : une volonté de travailler ensemble sur un territoire ; une intervention globale au service des jeunes ; un espace d'initiative et d'innovation ; une démarche pour construire des politiques locales d'insertion.
- **27 mars 1991.** Adoption de la " Note technique sur l'organisation et le fonctionnement des missions locales ".
- **7 juillet 1993.** Installation par Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, du Conseil renouvelé et présidé par Robert Galley, président de la mission locale de Troyes.
- **6 et 7 septembre 1993.** Le Conseil organise sa première rencontre nationale en présence de Philippe Seguin, Président de l'Assemblée nationale. A l'Assemblée nationale les élus locaux confrontent leurs expériences de terrain avec des chercheurs et des experts.
- **13 octobre 1993.** Le Conseil est consulté sur l'avant projet de loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Il rappelle à la fois la nécessité de maintenir le rôle de l'État et les responsabilités de premier plan jouées par les communes dans les missions locales.
- **17 janvier 1995.** Une réunion nationale des présidents et des directeurs de missions locales a lieu à La Plaine Saint-Denis à l'initiative du CNML.
- **26 mars 1997.** Examen du projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale. Le Conseil exprime de fortes réserves sur la mise en œuvre de l'itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle par des organismes extérieurs aux missions locales.
- **1^{er} octobre 1997.** Le Conseil formule des propositions concernant le rôle des missions locales dans la mise en œuvre de la loi relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes.
- **22 avril 1998.** Examen du projet de loi de lutte contre les exclusions. Le Conseil approuve les lignes directrices du programme TRACE.
- **22 octobre 1998.** Installation par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, d'un nouveau Conseil présidé par Michel Destot, président de la mission locale de Grenoble.
- **11 mars 1999.** Une conférence nationale des présidents de missions locales est organisée à Grenoble. Parmi les sujets à l'ordre du jour, la convention collective, la place du réseau dans les contrats de plan État-Région et une nouvelle charte des missions locales.
- **20 avril 2000.** Lors des Assises des missions locales, le Protocole 2000 est signé entre le président du CNML, la ministre de l'emploi et de la solidarité et Jean-Pierre Raffarin, président de l'Association des régions de France, en présence de Lionel Jospin, Premier ministre. Ce nouveau pacte engage l'État et les collectivités territoriales sur les missions de service public du réseau.



- **19 décembre 2000.** Un nouveau Conseil est installé par Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité sous la présidence de Michel Destot.
- **24 et 25 janvier 2002.** A l'occasion du vingtième anniversaire des missions locales, une rencontre nationale réunit à Grenoble, 800 participant dont 200 jeunes du programme TRACE.
- **Le décret du 24 décembre 2002** renforce le CNML. Il comprend désormais des représentants des régions, des départements et des communes. Un secrétariat général du Conseil national des missions locales est créé.
- **2 juin 2003.** Le nouveau Conseil national des missions locales, présidé par Françoise de Veyrinas, est installé par François Fillon, ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.
- **9 juin 2004.** Le Conseil, consulté par Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes, se prononce pour la suppression de l'article 11 du projet de loi relatif aux responsabilités locales. Cet article prévoyait pour les missions locales et PAIO, le transfert de l'organisation, de l'animation et des financements de l'État vers les régions.
- **29 septembre 2004.** Le Conseil propose des amendements au projet de loi de programmation de cohésion sociale. Il demande que les compétences d'intervention des missions locales dans la politique pour l'emploi des jeunes soient reconnues officiellement au sein dans la nouvelle définition du service public de l'emploi.
- **La loi du 18 janvier 2005** de programmation pour la cohésion sociale inscrit les missions locales et leur Conseil dans le code du travail et confie au réseau la mise en œuvre d'un nouveau programme d'accompagnement des jeunes vers l'emploi : 800 000 seront concernés dans les cinq ans. Le rôle des missions locales est désormais officiellement reconnu le service public de l'emploi.
- **10 mai 2005.** Lors de la 8^e Rencontre nationale du réseau des missions locales, le Protocole 2005 est signé entre la présidente du CNML, Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes, l'Association des régions de France, l'Assemblée des départements de France et l'Association des maires de France.
- **Le décret du 14 décembre 2005** élargit la composition du CNML et précise ses missions dans le cadre de ses compétences définies par le code du travail.
- **13 juin 2006.** Pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en ZUS et bénéficiaires du CIVIS, le Conseil national des missions locales signe, en présence du ministre de l'emploi, un partenariat avec dix grandes entreprises.
- **28 mars 2007.** Le CNML propose aux candidats à l'élection présidentielle, d'amplifier l'action des missions locales et d'instaurer une nouvelle gouvernance pour une politique nationale d'insertion des jeunes ambitieuse, pilotée dans le temps et reconnaissant la place des collectivités territoriales. Les élus souhaitent renforcer les moyens d'accès à la vie active des jeunes et se prononcent pour la création d'une agence nationale dotée de moyens propres et de structures régionales.
- **24 mars 2009 .** Un nouveau Conseil national des missions locales, présidé par Bernard Perrut, est installé par Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'emploi.
- **30 septembre 2010 .** Le CNML organise à Bercy la 10^e rencontre nationale du réseau des missions locales. Un nouveau Protocole 2010 des missions locales est signé entre l'Etat, l'Association des régions de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de France et le CNML.

LE RESEAU DES MISSIONS LOCALES

Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion

Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau d'initiative locale des 471 missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ainsi chaque année, plus d'un million de jeunes demandeurs d'insertion, sont accueillis par les missions locales.

Elles les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

Les missions locales organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

Développer localement de nouvelles solutions d'insertion

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, les missions locales repèrent sur leur territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables (dispositifs, prestations, partenaires) pour y répondre.

Les missions locales favorisent la concertation entre les différents partenaires publics, économiques et associatifs.

Elles apportent ainsi leur concours à l'évolution de l'offre de services pour l'insertion professionnelle et sociale à partir de leur travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes et de leur fonction d'accompagnement des parcours d'insertion.

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'État pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.



Le protocole 2005 des missions locales est à la fois un acte de continuité et une nouvelle étape

Il constitue, avec la charte de 1990, la référence commune et explicite des statuts de chacune des missions locales et PAIO. Afin de faire converger tous les efforts pour faire progresser les chances d'insertion des jeunes et prévenir les phénomènes discriminatoires auxquels ils peuvent être exposés, le présent protocole réunit dans un partenariat renouvelé le Conseil national des missions locales, l'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des régions de France et l'État.

Mettre en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes

La double mission d'insertion globale des jeunes et de développement du partenariat local permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les programmes locaux, régionaux et nationaux.

Sur leur territoire, les missions locales contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Les missions locales orientent et accompagnent les jeunes dans les actions de formation mises en œuvre par les conseils régionaux. Elles veillent au développement de formations adaptées aux besoins des jeunes.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 confie aux missions locales la mise en œuvre du droit à l'accompagnement pour tous les jeunes ayant des difficultés d'accès à la vie professionnelle. Avec le contrat à l'insertion dans la vie sociale (CIVIS), le Plan de cohésion sociale a permis l'accompagnement de plus d'un million de jeunes vers l'emploi durable par les missions locales.

Les missions locales conjuguent leurs efforts avec ceux des agences locales pour l'emploi afin de proposer aux jeunes un ensemble de services de mise en relation avec les employeurs. Un accord-cadre national fixe les principes et l'organisation de la collaboration entre Pôle Emploi et les missions locales pour les années 2010-2015.

L'organisation du réseau, les moyens de son intervention

Sur le plan juridique, les missions locales ont une personnalité propre. Il s'agit d'associations créées à cette fin par des communes ou des groupements de communes. La présidence de l'association est assurée par un élu d'une collectivité territoriale participant au financement de la mission locale. Les instances associatives regroupent les élus des collectivités territoriales, les services de l'État, les partenaires économiques, sociaux et associatifs.

Cette organisation favorise ainsi la collaboration entre :

- Les communes et établissements publics de coopération intercommunale, les départements et les régions.
- Pôle Emploi, les administrations de l'emploi et de l'action sociale, les établissements scolaires, les centres d'information et d'orientation, le réseau d'information jeunesse, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, les services des droits des femmes.

Toute personne de seize à vingt-cinq ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement, organisé par l'État, ayant pour but l'accès à la vie professionnelle.

L'accompagnement [...] est mis en œuvre, avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, par les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes [...] et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation.

Loi de programmation pour la cohésion sociale. 18 janvier 2005. Art. L. 322-4-17-1. et L. 322-4-17-2.



Les animateurs régionaux des missions locales

Alsace : Julien Erhard.

03 88 23 83 20 – julien@erhard@urmlalsace.org

Aquitaine : Constance d'Auber de Peyrelongue

05 57 81 45 97 - reseauml.aquit@wanadoo.fr

Auvergne : Nathalie Cloux-Lewandowski

04 73 84 97 13 – ampa.arml.auvergne@wanadoo.fr

Basse-Normandie : Bertrand Guénée

02 31 95 06 06 - ar@mlpaiobn.fr

Bourgogne : Catherine Torres

03 80 22 77 64 - assor@mlbourgogne.fr

Bretagne : Emmanuelle Castelain

02 99 54 79 28 - arml@gref-bretagne.com

Centre : Eléonore Poirier

02 38 77 97 74 – e.poirier@alfacentre.org

Champagne-Ardenne : Arnaud Wszolek

03 26 21 73 36 - awszolek@arifor.fr

Corse : Béatrice Maurel - 04 95 30 04 84

beatrice.maurel@missions-locales-corse.org

Franche-Comté : Brigitte Lemarchand - 03 84 72 53 18

asso-fc-espacesjeunes@ejfc.org

Haute-Normandie : Sylvie Saintemarie - 02 32 18 07 10

animreg.mlpaio@missions-locales-hautenormandie.com

Ile-de-France : Richard Roche

01 56 53 32 19 – r.roche@carif-idf.org

Languedoc-Roussillon : Michel Julita

04 67 73 27 35 – mjulita.arml@wanadoo.fr

Limousin : Estelle Dueso

05 55 35 46 20 – animation@missions-locales-limousin.fr

Lorraine : Alexandre Ruf

03 83 35 41 85 - ass.amilor@wanadoo.fr

Midi-Pyrénées : Thierry Gorsse

05 34 40 36 20 - arml@mlmidipy.org

Nord-Pas-de-Calais : Dominique Bourgeois

03 20 90 73 15 - ml-npdc@c2rp.fr

Pays de la Loire : Régine Perrault

02 40 20 21 61 - rperrault@cariforep-pdl.org

Picardie : Pascal Houillier - 03 22 71 19 99

animation.reseaux@orange.fr

Poitou-Charentes : Ouiza Meziane

05 46 00 32 32 – o.meziane@arftv.org

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Dominique Davy

04 90 09 68 54 - ardm@wanadoo.fr

Rhône-Alpes : Rémy Longo

04 72 98 24 75 - animation.regionale2@wanadoo.fr

Réunion : Marie-Andrée Pota – 06 92 60 24 33

mapota.armlreunion@orange.fr

- Les organisations syndicales des employeurs et des salariés, les chambres consulaires, les réseaux associatifs.

Dans chaque région, est constituée une association régionale présidée par un élu local, et dotée d'une animation régionale. Elle est l'interlocutrice des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale. Elle est représentée au Conseil national des missions locales.

Les chiffres-clés du réseau des missions locales

460 structures : 443 missions locales et 13 PAIO
Un structure couvre en moyenne un territoire de 78 communes.

11 000 professionnels pour l'insertion des jeunes

En 2010 :

Jeunes en contact	1,3 million
Jeunes en 1 ^{er} accueil	515 000
Jeunes demandeurs d'insertion décembre 2009	718 000

Avril 2005 à décembre 2010 :

1 060 190 jeunes ont signé un CIVIS
268 155 jeunes sortis du programme ont obtenu un emploi durable.

Financement public **478 millions** d'euros

Les financeurs :

Fonds social européen	7,7%
État	39,4%
Régions	18,7%
Départements	5,5%
Communes et EPCI	22,6%
Organismes publics et privés	6,1%

Parcours 3 : le système d'information du réseau des missions locales

Centré sur le travail quotidien du conseiller dans sa relation avec le jeune, il est issu de l'évolution du logiciel Parcours 2 et de l'expérience acquise depuis vingt ans par le réseau des missions locales et PAIO.

Parcours 3 utilise les technologies de l'Internet, qui permettent une meilleure adaptation à toutes les variétés d'organisation et de fonctionnement des missions locales. L'interface graphique et les nouveaux outils d'aide à la décision apportent de nouvelles fonctionnalités attendues par les conseillers.

Parcours 3 intègre de puissants outils de requête et de représentation cartographique pour permettre le pilotage de l'activité des missions locales à tous les niveaux : local, régional, national.





Bienvenue sur le site
du Conseil National des Missions Locales

[Accueil](#) | [Le Conseil](#) | [Le réseau](#) | [Annuaire](#) | [Entreprises](#) | [Documentation](#) | [Liens](#) | [Presse](#)

En région

- Champagne-Ardenne : recrutement de l'animateur régional**
- Basse-Normandie : 4e Journées professionnelles**

Pratiques locales

- Gaillard : 1ère Journée de l'alternance et de l'apprentissage**
- Bondy : colloque pour l'emploi des jeunes**

Missions locales en ligne

- Mérignac : une plate-forme d'entraide et de partage**
- Les missions locales de Picardie**

A la une

- 1ère Rencontre nationale des jeunes de l'Ecole de la Citoyenneté**

Cette rencontre est organisée le vendredi 17 juin à Paris à la Cité de l'architecture et du patrimoine. Plus de 350 jeunes ont déjà participé à cette Ecole créée par la Fondation Dexia. A travers l'Ecole de la citoyenneté, (...)
- Comment lever les freins à l'insertion des jeunes en milieu rural ?**

Dans la continuité des travaux ouverts en 2010, le groupe du CNML "insertion des jeunes en milieu rural" s'est réuni le 26 mai, présidé par un élu du Conseil, Gilles Drevet, président de l'Association régionale des missions (...)
- TrouveTaBoite : actualités et offres d'emploi des missions locales sur Internet fixe et mobile**

Depuis le 16 mai, une vingtaine de missions locales ont mis à disposition des jeunes le nouveau service Internet Trouvetaboite. Cette expérimentation à l'initiative du ministère de la ville est menée par le secrétariat général du (...)

Actualité du Conseil

- Sur l'agenda du CNML**

Juin 1er juin : réunion au cabinet de Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle sur l'accès des jeunes des missions locales aux contrats en alternance. 1er juin à (...)
- L'auto-évaluation accompagnée des missions locales démarre dans six régions**

Une nouvelle phase s'engage avec six régions accompagnées pour mettre en œuvre la démarche d'auto-évaluation proposée aux missions locales par le CNML. Son comité de pilotage national s'est réuni le mardi 31 (...)
- Lutte contre le décrochage scolaire : la mise en œuvre de la circulaire à l'ordre du jour du dernier groupe de travail du CNML**

Le groupe de travail du CNML "décrochage scolaire" qui s'est réuni le 19 mai a été l'occasion pour la quinzaine de participants présents - directeurs, animateurs régionaux, représentants de l'ANDML - de (...)

RESSOURCES

RECHERCHE

Lettre d'information :

Inscrivez-vous à notre lettre **Info cnml.gouv.fr** :

Courriel :

Version :

HTML Texte

Textes et rapports

- Le contrat d'alternance reste la première source de recrutement des jeunes en entreprise**
- Les contrats d'objectifs et de moyens apprentissage 2011-2015**

Kiosque

- L'accès de tous aux télécommunications : quelles offres pour quels besoins ?**
- DARES : emploi et chômage des 15-29 ans en 2010**

- > Un outil d'information et de travail, destiné à tous les acteurs du réseau des missions locales
- > Une information d'actualité concernant tous les niveaux du réseau : pratiques locales, structures régionales (associations et animations régionales) et activité du Conseil national des missions locales

Plan du site

- > **Page d'accueil** : l'actualité locale, régionale et nationale
- > **Le Conseil** : présentation du CNML, fonctionnement, composition, dossier de presse
- > **Le réseau** : rôle des missions locales et PAIO, organisation et fonctionnement, chiffres-clés
- > **Annuaire** : les coordonnées des missions locales, PAIO et structures régionales
- > **Entreprises** : des solutions pour l'emploi des jeunes
- > **Documentation** : documents thématiques et textes de référence
- > **Liens** : sites régionaux du réseau, sites Internet publics et partenaires
- > **Presse** : tous les communiqués du CNML